



PROVINCE DE QUÉBEC

## AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

### Promulgation du règlement numéro 378

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Michel Barrière, directeur général, secrétaire trésorier de la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, que :

*Le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec a adopté le 15 avril 2020 le règlement **no 378** ayant pour objet d'amender le règlement no 327 pour l'encadrement des chiens.*

Toute personne qui voudrait consulter ledit règlement peut le faire en se rendant au bureau municipal au 150, rue Saint-Joseph à Saint-Michel-du-Squatec du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 et le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00.

*DONNÉ À Saint-Michel-du-Squatec*

*Ce 17<sup>e</sup> jour d'avril de l'an deux mille vingt*

---

*Michel Barrière, directeur général, secrétaire-trésorier*